

<https://stisi-pro.ac-normandie.fr/spip.php?article413>



ACADÉMIE
DE NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

S.T.I. Sciences Industrielles
Voie Professionnelle

Arrêtés du 28 avril 2015 relatif à la prise en compte des exigences du Grenelle de l'environnement dans certaines spécialités de baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet

d'études professionnelles relevant de la commission professionnelle consultative « bois et dérivés » (1/2)

- Examens | Concours - Examens - Textes Réglementaires -

Date de mise en ligne : vendredi 29 mai 2015

Copyright © S.T.I. Sciences Industrielles - Voie Professionnelle - Tous droits

réservés

J.O.R.F. N°0122 du 29 mai 2015

Arrêté du 28 avril 2015 relatif à la prise en compte des exigences du Grenelle de l'environnement dans certaines spécialités de baccalauréat professionnel relevant de la commission professionnelle consultative « bois et dérivés »

<http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030644841&dateTexte=&categorieLien=id>

Arrêté du 28 avril 2015 relatif à la prise en compte des exigences du Grenelle de l'environnement dans certaines spécialités du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles relevant de la commission professionnelle consultative « bois et dérivés »

<http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030644848&dateTexte=&categorieLien=id>